en direct

Bulletin municipal n° 90
Janvier 2021

Vignoc

www.vignoc.fr

mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
T. **02 99 69 82 46** - F **02 99 69 86 94**
mairie.vignoc@orange.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

périodes scolaires
ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30
vacances scolaires
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

Infirmière libérale

Mme LELAY Yolande - La Trubaillère
35360 VIGNOC - T. **02 99 69 83 37**

Assistante sociale

Contacter le CDAS, de St Aubin d'Aubigné
T. **02 99 02 37 77** du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	**18**
Pompiers de Gévézé	**02 99 69 02 02**
Gendarmerie	**17**
Gendarmerie de Hédé	**02 99 45 45 61**
SAMU-Médecin de garde	**15**
Centre anti-poison	**02 99 59 22 22**
Allo Enfance maltraitée	**08 00 05 41 41**
SIDA info services	**08 00 84 08 00**
SOS viols	**08 00 05 95 95**
Chenil service - SACP	**02 99 60 92 22**

Déchetterie de Tinténiac

lundi : 14h-17h*
mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h / 14h-17h*
*Heure d'hiver : fermeture 17h
Heure d'été : fermeture 18h
Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars, horaires d'été du 1er avril au 31 octobre.
En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h-19h / Mardi : 16h30 -18h
Mercredi : 16h30-18h / Vendredi : 17h-18h30
Samedi : 10h30-12h
T. **02 99 69 82 37** / **bibliotheque@vignoc.fr**

Bulletin municipal de Vignoc
Responsable de la publication : Daniel Houitte
Dépôt légal en cours - Reproduction intégrale ou partielle interdite sans autorisation.

édito

Chères Vignocoises, Chers Vignocois,

L'année 2020 se termine de manière totalement inhabituelle. Il semblerait que nous n'en n'ayons pas fini avec cette pandémie qui a bouleversé nos habitudes de vie. Les dernières mesures gouvernementales en attestent encore. Je tiens à remercier chacune et chacun de vous pour le respect des règles sanitaires difficiles à supporter, surtout dans ces moments de fêtes.
J'ai une pensée pour nos associations qui depuis plusieurs mois n'ont pu exercer leurs activités. Nous leur souhaitons une reprise rapide.
Nous avons pu compter pendant toute cette longue période sur l'engagement des bénévoles, des professionnels de santé et de nos commerçants.
Les mesures de fermeture que certains endurent depuis trop longtemps mettent leurs activités et entreprises en péril. Malgré cette situation difficile, certains ont continué de servir la population. Nous les en remercions chaleureusement.
Je voudrai aussi adresser mes remerciements aux enseignants, au personnel communal et aux élus du Conseil Municipal.
La construction d'une nouvelle école maternelle est toujours d'actualité et nous y travaillons assidument. Ce sera un des chantiers majeurs de 2021.

Bonne et heureuse année à toutes et tous.

Daniel Houitte
Maire de Vignoc

Les articles pour le prochain bulletin doivent nous parvenir pour le **1er mars 2021** à **mairie.vignoc@orange.fr**

vigilance

DELIVRANCE ACTES D'ETAT CIVIL
Toute délivrance de copies et d'extraits d'actes d'état civil **est gratuite** ainsi que la délivrance d'un extrait du casier judiciaire. On ne doit pas vous demander d'effectuer un règlement par carte bancaire lors d'une demande en ligne.

infos municipales

Travaux au cimetière

Avant la Toussaint, l'allée principale du cimetière et celles du pourtour ont été recouvertes d'un sablage cimenté.

Report du recensement

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 et après une large concertation des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement de 2021 à 2022.

Arbre des naissances

Le dimanche 4 octobre, pour la troisième année consécutive, la municipalité a organisé la plantation d'un arbre des naissances à l'entrée du bourg. Cette année, le CCAS a choisi un liquidambar. A cette occasion, une plaque avec le prénom des 31 enfants nés en 2019 a été dévoilée et les parents présents ont pu accrocher une feuille avec le prénom de leur enfant.

Achat d'un nouveau tracteur

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le service technique.

Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre, un hommage a été rendu à tous les morts tombés pour la France à l'occasion de la commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale.

Bibliothèque

Concours de Lecture : la fin du voyage !

Malgré quelques péripéties liées à la drôle de situation du moment, nous avons conclu le concours de lecture à la fin du mois de septembre. Pour cette 4ème édition, le thème choisi était celui du voyage. Trente-huit enfants âgés de 6 à 10 ans ont fait partie de l'aventure. A eux tous, ils ont lu plus de 370 livres ! A travers leurs lectures, ils ont pu découvrir comment la célèbre Route 66 qui traverse les Etats Unis a été construite, ils se sont baladés en tramway dans les rues de Lisbonne, ils ont compris pourquoi des plantes africaines poussent en Italie et ils ont appris qu'en Norvège on est heureux comme un violon !
La lecture est essentielle pour les enfants de cet âge. Bien sûr, lire améliore l'orthographe et la grammaire, mais ce n'est peut-être pas là l'essentiel ! Se plonger dans les livres permet de développer l'imaginaire. Et cette capacité à s'échapper dans un monde qui nous est propre est très importante. Lorsque l'ambiance générale est morose, voir anxiogène comme actuellement, pouvoir rêver offre une bulle de sérénité apaisante et reposante. Les enfants les plus jeunes ont en général beaucoup d'imagination pour nous raconter des histoires, laissons-les inventer et même encourageons-les à explorer plus loin leur imaginaire ! Cela les aidera plus tard à envisager différents points de vue sur la réalité, à trouver des solutions originales face à des problèmes compliqués, à être créatifs. Bien évidemment, le cinéma, les jeux vidéo participent aussi à ce développement, mais la lecture est plus exigeante : les mots seuls, même bien choisis, ne figent pas les histoires dans une seule réalité. Ils ne sont qu'une invitation à un voyage personnel et singulier.
Toute l'équipe de la bibliothèque tient à féliciter l'ensemble des participants au concours. Bravo en particulier à celles et ceux qui ont osé lire les romans de plus de 100 pages, nous espérons que les histoires qu'ils y ont rencontrées leur ont plu !

Voici la liste des gagnants tirés au sort :
Catégorie CP / CE1/ CE2 : Lucie Boutet, Margaux Jouvrot et Gallwig Maghin
Catégorie CE2 / CM1 / CM2 : Louise Legrand, Melody Hamon et Côme Person Gautier
Rendez-vous en décembre 2021 pour le prochain concours de lecture !

Merci pour votre Patience !

Contrainte par la situation sanitaire, la bibliothèque a été amenée à vous proposer ses services sous forme de drive, pendant quelques semaines, l'an passé. Notre logiciel actuel n'est pas optimisé pour travailler de cette façon. Il était donc difficile pour vous, lecteurs, de choisir des documents.
Durant ces périodes compliquées, beaucoup parmi vous ont accepté de nous faire confiance pour la préparation de pochettes surprises. D'autres ont pris le temps de fouiller dans le catalogue de la bibliothèque malgré le manque d'ergonomie. D'autres encore nous ont écrit ou téléphoné pour nous dire ce qu'ils souhaitaient. Mais, tous, vous avez accepté de jouer le jeu. La prise de rendez-vous pour le retrait des documents s'est faite dans la bonne humeur et les horaires ont été remarquablement bien respectés.
Nous tenons à vous en remercier.
L'équipe de la bibliothèque

Un p'tit conseil de lecture

Puisque nous avons tant été privés de liberté ces derniers mois, voici **quatre ouvrages qui vont vous faire voyager.** Avec le roman de Yasmina Khadra, "Dieu n'habite pas La Havane", vous plongerez dans l'ambiance cubaine. Vous traverserez les grandes plaines de Mongolie avec la série policière "Yeruldelgger" de Ian Manook. Vous découvrirez une île japonaise avec la bande dessinée de Florent Chavouet "Manabé Shima". Vous vous baladerez dans un petit port kényan grâce aux belles illustrations de Benjamin Flao pour sa bande dessinée "Kililana Song".
Victor Hugo a écrit "***Lire, c'est voyager ; voyager, c'est lire***". Heureusement, rien ne nous interdit de lire, alors profitons-en !

Ecoles / Centre de loisirs

des nouvelles du Centre de loisirs

Depuis la rentrée, le centre de loisirs a pu retrouver ses horaires habituels sur le périscolaire et le mercredi. Suite aux annonces gouvernementales du 25 octobre et au nouveau protocole sanitaire, nous avons dû une nouvelle fois nous adapter afin de limiter le brassage entre les différents groupes scolaires.
Nous avons donc mis en place plusieurs espaces et plusieurs cours extérieures. Malgré cette organisation, l'équipe d'animation propose des animations variées sur les différents temps pour les différents groupes.

Les TAP

Les temps d'Activités Périscolaires ont repris depuis le mardi 3 septembre. Concernant les horaires et les jours de TAP, ils n'ont pas changé, à savoir le mardi après-midi de 13h50 à 16h pour les primaires et le jeudi de 13h50 à 16h pour les maternelles.
Pour les primaires, voici la liste des activités proposées cette année : art plastique, animation sportive, percussion corporelle, sophrologie, initiation à l'escrime, tissage, initiation magie, ateliers numériques, atelier autour du manga et de la bande dessinée et atelier autour de l'environnement et de l'écocitoyenneté.
Pour les maternelles : de l'éveil musical, des ateliers scientifiques, activités sportives, atelier autour de l'espace, de l'art plastique, de la cuisine et un atelier autour du conte et des jeux.

Lors du second cycle, nous avons dû modifier certains groupes afin de respecter le non brassage des groupes scolaires. Certains enfants se sont donc retrouvés sur la même activité qu'au premier cycle. Afin de répondre à cette problématique, nous avons mis à disposition un animateur supplémentaire.

Zoom sur l'escrime

Depuis la rentrée 2020, les enfants ont pu découvrir un nouveau sport en TAP avec l'initiation à l'escrime. En effet, ce sport qui est à la fois un art martial et un sport de combat mêlant habileté, rapidité et stratégie est une découverte totale pour la plupart des enfants. Et c'est avec Julien JEGU, maître d'armes pour la fédération départementale d'escrime, que les enfants de primaire peuvent s'initier à ce sport avec en plus la panoplie complète, à savoir fleuret, veste et masque.

état civil

NAISSANCES

Léonie LEFAIX
2 impasse de la galerie - née le 04 septembre 2020

Eline CHOLLET
1 rue du placis vauléon - née le 7 septembre 2020

Camille BOULLIER
29 allée du clos de la ruelle - né le 13 septembre 2020

Sacha LAUNE
6 impasse des courtils - né le 24 septembre 2020

Eloïse MARTIN
23 rue Jullien Battais - née le 9 octobre 2020

Augustine HUE
37 rue de la poste - née le 13 octobre 2020

Malo POULLAOUEC
1 impasse Jean-Louis David - né le 14 novembre 2020

Anaé GUGGER BAUDET
15 allée du ruisseau - née le 16 novembre 2020

Nolan ROBERT
24 rue du clos de la pierre - né le 23 novembre 2020

Suzanne CHEMIN
1 allée du grand clos - née le 30 novembre 2020

DECES

André THORAVAL
5 impasse des chataigniers - le 4 octobre 2020

Projet du pôle éducatif et culturel

Le projet de recomposition du pôle éducatif avance et comprend :

- une nouvelle école maternelle
- un futur centre de loisirs
- l'agrandissement de l'école élémentaire
- un restaurant scolaire
- des espaces pour les associations
- des parkings, aménagements et voies douces

Le projet est en pleine étude et les arbitrages seront d'ordre financier.
Il permettra d'obtenir un pôle cohérent, aéré, accueillant et sécurisé.

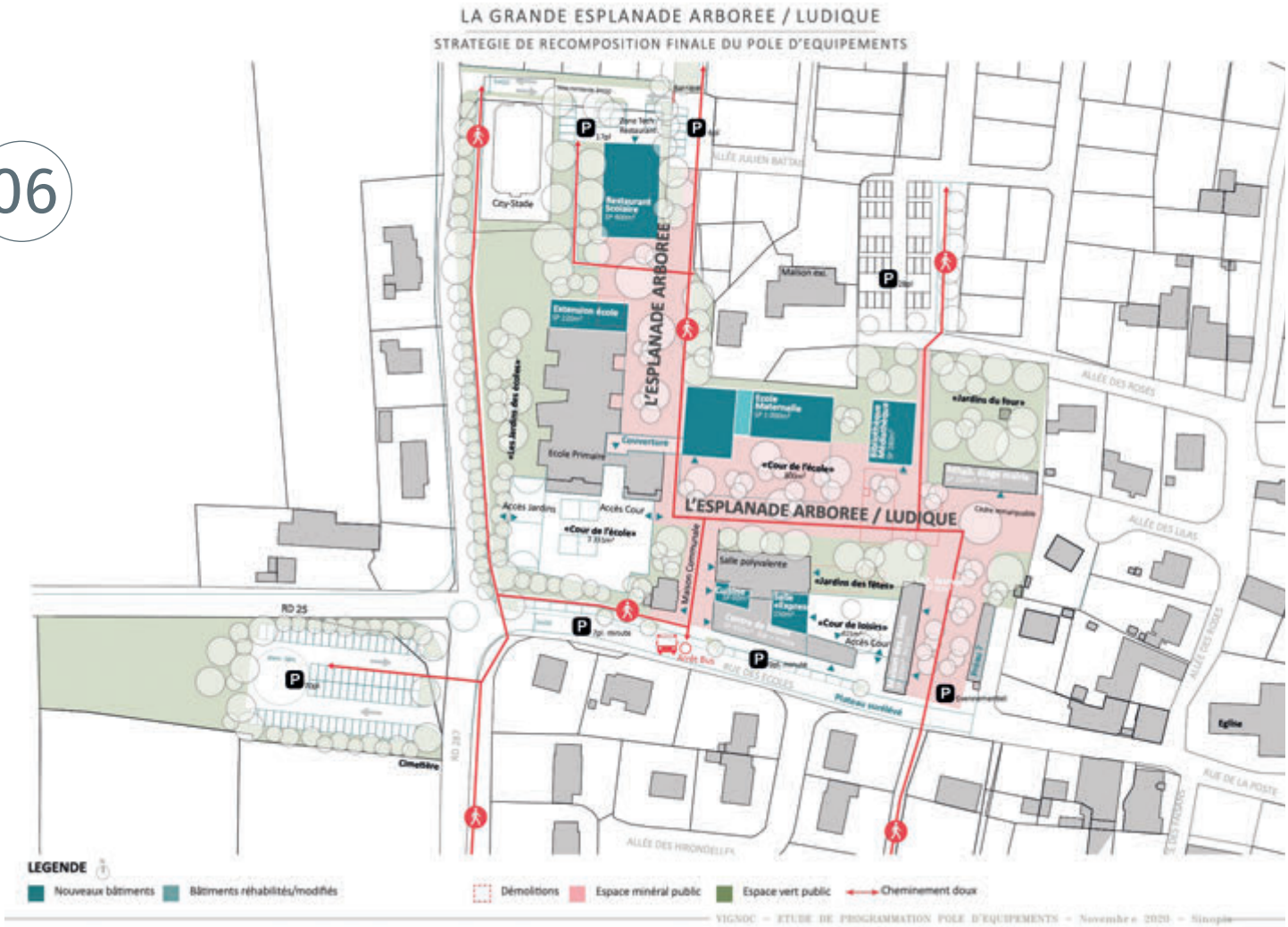

Une nouvelle coordinatrice enfance jeunesse et vie sociale

Claire CAMPION a été recrutée en novembre 2020 et agrandit ainsi l'équipe municipale en tant que coordinatrice enfance-jeunesse et vie sociale, à mi-temps pendant un an.
Parallèlement porteuse d'un projet autour de l'enfance sur la commune de Melesse, Claire est venue mettre au service de la commune ses compétences afin d'accompagner les élus notamment dans la rédaction du nouveau projet éducatif de territoire (PEDT). Elle sera également en charge de coordonner les activités périscolaires et extra-scolaires, en lien avec les agents municipaux et les différents partenaires associatifs et institutionnels et représentera la mairie dans les différentes instances.
En effet, le PEDT mis en place lors du dernier mandat doit être renouvelé et actualisé. L'objectif est de garder un projet cohérent autour des rythmes scolaires et périscolaires. Ce renouvellement est l'occasion de se questionner plus globalement sur la politique enfance-jeunesse et vie sociale de notre commune afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de chacun.
De nouveaux équipements municipaux vont voir le jour, il est nécessaire de réfléchir aux projets qui vont les habiter !
Claire CAMPION est joignable par mail : coordinationvignoc@gmail.com ou au : 07 57 00 83 73

Eldor'Ados : des Loisirs pour les Jeunes

Chiffres clés de 2020:

- 26 actions (soirées, sorties, ateliers et projets)
- 22 animations en ligne
- 1 séjour à Rennes
- 2 871,50 heures de présence
- 62 jeunes différents
- Âges moyens : 11-14 ans

Retour sur le séjour à Rennes :

Sur la seconde semaine des vacances de la Toussaint, 16 jeunes de 11 et 14 ans ont passé 5 jours sur Rennes. Avant de profiter du séjour, les jeunes se sont réunis à deux reprises pour le préparer. L'objectif de ces réunions était de permettre aux jeunes de construire leur séjour ensemble : choix de certaines activités, construction de la journée type, règle de vie, etc...

Sur Rennes, les jeunes accompagnés de deux animateurs, Corentin DEFFAINS et Mathilde CHENARD, logeaient à l'auberge de jeunesse située Canal Saint Martin. Le groupe était très heureux de l'accueil qui lui a été réservé tout au long du séjour et des prestations de cette structure (chambres, salles, repas, etc....). Merci à eux !

Au programme de ces 5 jours : initiation aux arts du cirque avec l'association En Piste de Cesson Sévigné, atelier sérigraphie avec l'association Atelier du Bourg, visite du Roazhon Park, escalade à Modjo, balade sur la vilaine en bateau électrique et visite street art dans Rennes. Mais aussi des veillées : cinéma à l'auberge de jeunesse, loup garou, défis, et soirée musique.

En plus de ces belles activités, les jeunes ont participé tous les matins à un stage radio à Canal B. Lors de ce stage, ils ont enregistré une émission radio qui a été diffusée sur l'antenne de Canal B et qui est maintenant disponible en podcast sur http://www.canalb.fr/podcasts (émission du 31/10/20 - Ateliers radiophoniques). Cette émission raconte leurs 5 jours à Rennes.

Malgré les annonces gouvernementales lors des vacances de la Toussaint, les jeunes ont pu profiter pleinement de leur séjour jusqu'à la fin.

Ce séjour a été organisé dans le cadre du dispositif national « Colo apprenante ». Il a ainsi permis une rencontre entre jeunes de communes voisines et un coût favorisant l'accès à tous.

Retour sur les animations en ligne :

Sur cette année si particulière, les animateurs ont dû se réinventer tout au long de l'année pour proposer aux jeunes d'Eldor'Ados des animations malgré le contexte sanitaire.

Sur les deux périodes de confinement, un **Escape Game en visio** a été proposé aux jeunes. Lors du premier, les jeunes devaient, de chez eux, réussir à sauver un agent secret et des milliers d'innocents. Ils étaient mis en relation via une connexion vidéo avec un agent enfermé dans un local technique de l'aéroport de Kiev en Ukraine. Grâce aux jeunes, il devait désamorcer une bombe et sortir de la pièce en moins de 60 minutes. Lors du second Escape Game, l'objectif était de retrouver un objet très spécial que Roxxor, un célèbre youtubeur, n'a jamais reçu. Roxxor a embarqué les jeunes dans un live vidéo très spécial pour retrouver son caleçon ensorcelé dans l'Entrepôt 13. Mais tout ne s'est pas passé comme prévu...

Si tu as entre 12 ans (ou au collège) et 17 ans, et tu es intéressé par ce projet, n'hésite pas à joindre : Corentin DEFFAINS, animateur jeunesse de Vignoc.
Le programme des actions de janvier à février est à découvrir sur le site de l'association http://www.accueiletloisirs.fr/ou sur Instagram eldorados_vignoc
Inscription obligatoire auprès de Corentin par mail ou par téléphone.
Documents obligatoires pour l'inscription de votre enfant :

- fiche sanitaire,
- photocopie vaccins,
- adhésion familiale à l'association (15€/année scolaire).

CONTACTS :
Corentin DEFFAINS
07.66.35.04.34
jeunesse@accueiletloisirs.fr

Où nous suivre :

Site de l'association : **http://www.accueiletloisirs.fr/**
Instagram : **eldorados_vignoc**
Snapchat : **jeunessevignoc**
Des informations et photos sont régulièrement postées sur ces réseaux sociaux !

Restauration scolaire

Afin de garantir un accueil le plus confortable possible des enfants en cette période de protocole sanitaire, les écoliers de l'élémentaire déjeunent dans la salle LEMETAYER. Le volume conséquent de la salle permet d'offrir des conditions optimales (distanciation, respect des groupes scolaires, ventilation).

Val d'Ille-Aubigné

Nouvelle micro-crèche

Le 1er février, dans la zone artisanale du Tertre ouvrira la nouvelle micro-crèche : Matriochka. Elle pourra accueillir 10 enfants dans un bâtiment en ossature bois construit avec des matériaux biosourcés. Elle proposera un espace snoezelen, un concept scandinave qui permettra aux enfants de développer leur sens et de s'apaiser. Ceux-ci seront sensibilisés à l'environnement grâce au jardin pédagogique. La restauration sera assurée par un prestataire en livraison froide proposant des produits bio.
Sous l'égide de la structure nationale Câlins Doudou, l'établissement sera géré par Katarina Khatib, ancienne ingénieure en ossature bois. Son expérience de fille au pair et sa formation CAP petite enfance lui permettront de mieux répondre aux demandes des parents et de mieux épauler et accompagner les professionnels qui encadreront les enfants.
Le nom Matriochka a été choisi en référence aux origines slovaques de Katarina Khatib. Ces poupées sont aussi un jouet en bois, matériau principal du bâtiment, dont l'ouverture révèle toujours des surprises.

Renseignements et inscriptions :
https://creches-calinsdoudou.com/

Hackaton citoyen

Afin de réduire l'utilisation solo de la voiture et tous les impacts qui en découlent, l'Etat souhaite faire appel à l'intelligence collective en organisant un **hackathon citoyen** en vue de trouver des solutions permettant des changements de comportement en faveur du covoiturage.

Cet événement, regroupant des personnes aux compétences variées, aura lieu les **14 et 15 janvier 2021, à Rennes**, dans le respect des mesures barrières liées au contexte sanitaire. Il y a notamment un univers sur la zone de Cap Malo.
Vous trouverez ci-dessous le lien et l'adresse mail créée pour cet événement.
hackathon-covoiturage.bzh@developpement-durable. gouv.fr
http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-partenaires-r1427.html

L'objectif est d'imaginer des mesures concrètes, simples à mettre en œuvre, pour inciter les citoyens à changer leur comportement et à adopter le covoiturage pour leurs déplacements au quotidien. Les mesures imaginées les plus prometteuses seront testées puis évaluées en continu afin d'être améliorées, l'objectif étant de diffuser à plus grande échelle celles qui fonctionnent.

Vous êtes déjà un adepte du covoiturage ou vous hésitez à covoiturer ? Le sujet vous intéresse ? Vous souhaitez contribuer à la recherche de solutions en faveur du covoiturage ? Vous êtes disponible ces deux jours ?

Vous pouvez en savoir plus à cette adresse :
http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/hackathon-covoiturage-au-quotidien-a4341.html

Séniors

En partenariat avec l'association Brain Up, le CLIC de l'Ille et de l'Illet vous propose de participer à différents ateliers entièrement gratuits. Le nombre de place étant limité, l'inscription est obligatoire auprès du CLIC Ille et Illet au 09 62 59 38 15, ou par mail : contact@clic-ille-illet.fr

Ce programme est financé grâce au soutien de Pour Bien Vieillir Bretagne, de l'ARS et de la Conférence des Financeurs d'Ille et Vilaine.

Un nouveau programme de travaux ambitieux pour restaurer les cours d'eau :

exemple sur le ruisseau du Pas de l'Âne

Les travaux réalisés par le Syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume (SMBIIF) sur le ruisseau du Pas de l'Âne sont précurseurs de ceux inscrits dans son nouveau contrat territorial 2020-2025 qui se veut plus ambitieux, notamment dans la restauration des cours d'eau du territoire afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique des cours d'eau d'ici 2027 demandé par l'Europe.

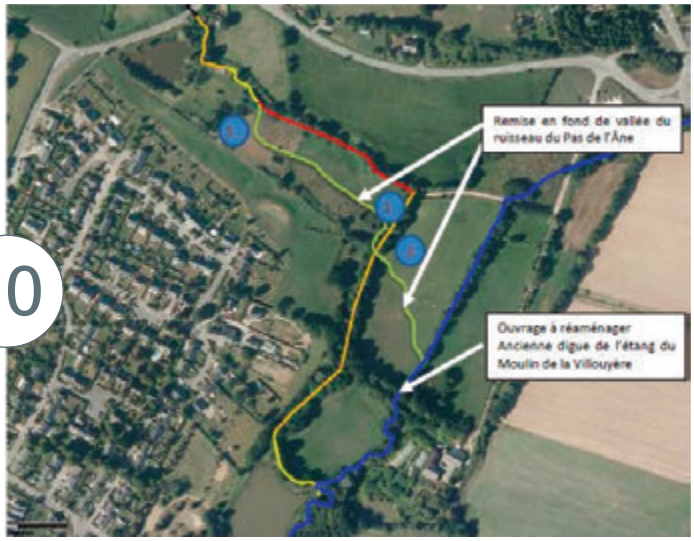

Le ruisseau du Pas de l'Âne, affluent du ruisseau de la Villouyère, a été déplacé et rectifié par l'Homme et ce dès le XVème pour alimenter l'ancien étang de retenue du Moulin de la Villouyère.

Ce ruisseau ne passait donc plus dans son fond de vallée et était en partie déconnecté de la nappe d'eau souterraine qui permet notamment d'alimenter le cours d'eau en période estivale (cf schémas Comment fonctionnent les relations nappe-rivière ?)

Par ailleurs, le tracé très rectiligne du ruisseau du Pas de l'Âne favorisait des variations importantes de débit (à-coups hydrauliques) même pour des pluies de faible intensité. En outre, le profil très homogène du ruisseau offrait peu d'habitats de qualité pour les peuplements biologiques.

Les travaux de restauration du ruisseau ont été réalisés en octobre 2019 et se sont achevés en novembre dernier pour un montant de 37 000 Euros TTC financés à 80 % par la Région Bretagne et le département d'Ille-et-Vilaine et les 20 % restants par le SMBIIF. Ces travaux ont été mis en œuvre sur des parcelles communales et privées, exploitées par un agriculteur en pâturage. Ce dernier ainsi que la commune ont donné leur accord pour leur réalisation.

Ils avaient pour objectif de remettre le ruisseau dans son fond de vallée originel dans des prairies naturelles humides afin de lui offrir des zones de débordement et de favoriser les échanges entre la nappe souterraine et le cours d'eau ainsi que de le reméandrer afin de ralentir les vitesses d'écoulement et de diversifier les habitats.

En complément, des travaux de restauration de la continuité écologique ont été réalisés au niveau de l'ouvrage traversant de la digue de l'ancien étang du moulin. En effet, cet ouvrage constituait un obstacle à la libre circulation des poissons qui ne pouvaient pas remonter le cours d'eau, la sortie de la buse étant surélevée par rapport à la ligne d'eau. Les travaux ont donc consisté à remplacer l'ouvrage et à le repositionner plus bas par rapport à la ligne d'eau.

Ouvrage de la digue de l'ancien étang du moulin de la Villouyère avant et après travaux de restauration

Un site de suivi scientifique : le projet BERCEAU

Le site a également été choisi dans le cadre du projet Berceau pour évaluer l'efficacité des opérations de restauration des cours d'eau et des zones humides via un suivi de l'évolution de critères hydrologiques et biologiques du site sur plusieurs années. Le projet BERCEAU est piloté par *l'Observatoire des sciences de l'univers de Rennes* (*OSUR*) et financé depuis 2017 pour une durée de 4 ans par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le département 35. Une dizaine de sites répartis sur la Bretagne où s'effectuent des restaurations de cours d'eau font l'objet de tests grandeur nature de ce transfert de techniques entre chercheurs et syndicats de bassins versants. Le site du ruisseau du Pas de l'Âne à Vignoc constitue un des sites d'étude privilégiés de BERCEAU.

Parmi les paramètres suivis, les échanges de flux d'eau entre la nappe souterraine et le cours d'eau sont étudiés grâce à la mesure de la variation de la profondeur de la nappe par rapport au fond de la rivière à l'aide de capteurs de niveau d'eau en place dans des piézomètres (tubes creux enfoncés dans le sol). Une dizaine de ces piézomètres a été installée sur les parcelles communales où le ruisseau du Pas de l'Âne a été restauré.

En complément, un survol par drone sera effectué annuellement pour suivre l'évolution du lit de la rivière. Des suivis biologiques sont également mis en œuvre depuis 2018 par d'autres équipes de recherche de l'OSUR et de l'INRAE pour évaluer l'impact des travaux sur les populations de truites et autres peuplements biologiques. Des capteurs de débits et de mesures de températures complètent le dispositif de suivi.

Le site du Pas de l'Âne a également une dimension pédagogique. Chaque année des promotions d'étudiants en master d'hydrologie et d'hydrogéologie de l'Université de Rennes 1 réalisent des travaux pratiques pour apprendre les techniques de suivi de nappe souterraine.

Comment fonctionne les relations nappe-rivière ?

Situation initiale du ruisseau Pas de l'Âne avant travaux de restauration

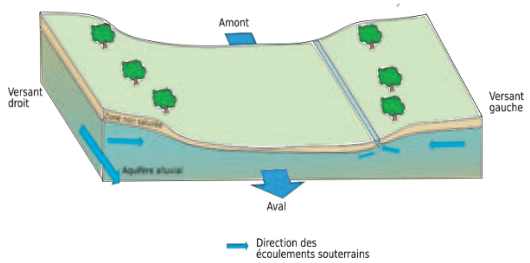

Le ruisseau situé en hauteur par rapport au fond de vallée, en bordure de la parcelle cultivée, a pour effet de collecter une partie de l'eau qui coule dans le sol et le sous-sol du versant. Ainsi, l'eau qui normalement devrait alimenter la nappe d'eau dans le bas fond en période hivernale, est détournée et évacuée en surface dans le réseau de fossés et la rivière. Ainsi, en période estivale le cours d'eau n'est plus alimenté par la nappe souterraine insuffisamment rechargée pendant la période hivernale.

Après travaux de restauration du ruisseau dans son fond de vallée

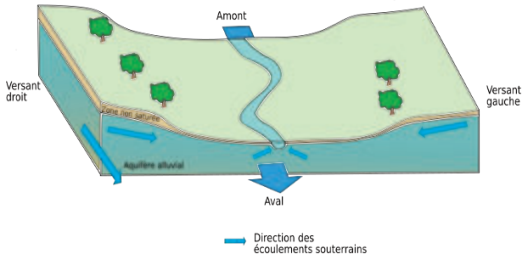

En remettant le cours d'eau dans son fond de vallée et en comblant son ancien lit, l'effet drainant disparaît et le flux d'eau dans le sous-sol du versant vient alimenter la nappe d'eau souterraine. Par conséquent, le toit de la nappe se rapprochera de la surface du sol permettant ainsi d'alimenter en eau le cours d'eau, notamment en été.

© CNRS – UMR Geosciences Rennes

Cet article a été rédigé en collaboration avec Alain CRAVE et Romy DAVID du CNRS UMR *Géosciences Rennes*

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :
Laëtitia CITEAU, coordinatrice des actions agricoles – milieux aquatiques
Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume
Maison éclusière de Fresnay - 35520 Melesse
Tél : 02 99 55 27 71
Courriel : l.citeau_smbiif@orange.fr

Syndicat Mixte des Bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume : un nouveau territoire, un nouveau programme, de nouveaux élus [supprmabla au besoin]

Au 1er janvier 2020, le Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet a fusionné avec celui de la Flume, pour donner naissance au Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume (SMBIIF). Le nouveau syndicat couvre un territoire de 600 km²qui comprend trente-neuf communes, près de 175 000 habitants, 450 exploitations agricoles et 900 km de cours d'eau.

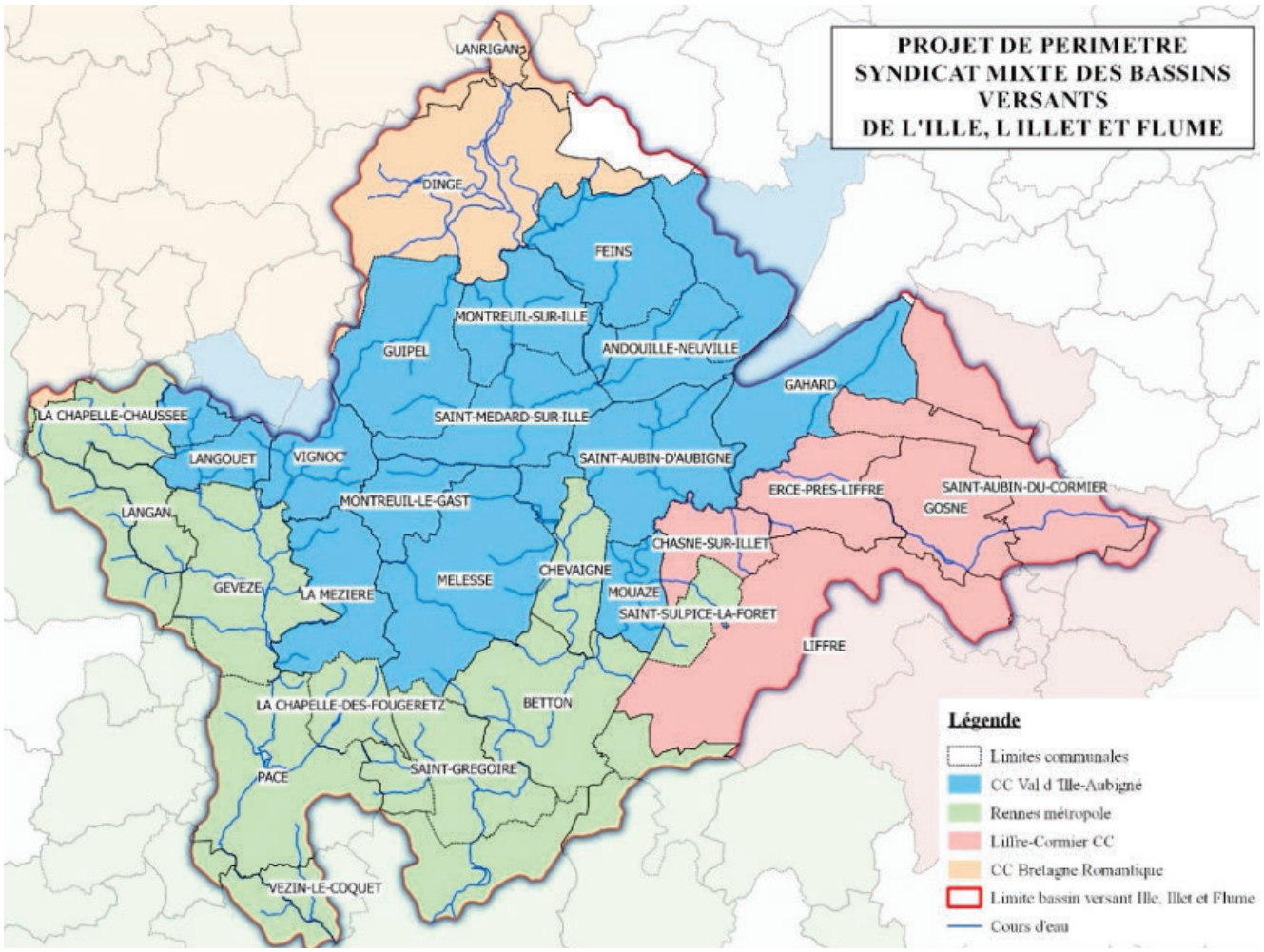

Les équipes techniques des deux syndicats se sont donc réorganisées afin notamment de développer une ingénierie spécialisée dans la restauration des cours d'eau.

Cette nouvelle structure est administrée par un Comité Syndical composé d'élus communautaires et d'élus communaux issus de ses quatre collectivités adhérentes que sont Rennes Métropole (RM), la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA), Liffré Cormier Communauté (L2C) et la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR).

En parallèle de cette réorganisation, le syndicat a élaboré un nouveau programme d'action à l'échelle du territoire fusionné : le Contrat Territorial des Bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume.

Ce contrat, a pour objectif d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau et ainsi préserver les usages et l'attractivité du territoire. Ses principaux axes de travail sont :

- la restauration hydro-morphologique des cours d'eau et la restauration des continuités écologiques,
- l'amélioration de la qualité de l'eau et la limitation du ruissellement,
- la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs sur les enjeux de l'eau du territoire,
- la transversalité avec les autres actions et politiques locales en lien avec l'eau.

Contact :
Syndicat mixte des bassins de l'Ille, de l'Illet et de la Flume
Maison éclusière de Fresnay - 35520 Melesse
Tél : 02 99 55 27 71
Courriel : bv-ille-illet@orange.fr

associations

Les classes

Le bureau des classes actuellement en place est celui des classes 9. Il recherche des bénévoles pour l'organisation des classes 1 au deuxième semestre 2021.
Si cela vous intéresse, **vous pouvez contacter** Patricia Laurent au 06 67 70 90 93 ou Erwan Josse : 06 81 54 04 57.

APEMA

Toute l'équipe de l'APEMA souhaite une belle année 2021 à tous les écoliers vignocois, ainsi qu'à leur famille. L'année 2020 a été bien particulière pour tout le monde et a vu un certain nombre de projets reportés ou annulés. Il en a été de même pour l'APEMA... Ainsi c'est notre fête des écoles et notre marché de Noël que nous avons dû annuler avec la crise sanitaire. Nous avons tout de même tenu à vous proposer des actions (vente de bulbes, livres et sapins) pour permettre de réaliser les projets des écoles. Ces actions nous ont permis de récolter environ 1400€. Nous avons aussi participé au financement du spectacle de Noël pour les enfants.
L'année s'est achevée avec la collecte solidaire au profit des enfants démunis, organisée avec l'école élémentaire et le secours populaire français.
Nous remercions toutes les familles qui ont répondu présentes à nos sollicitations et espérons pouvoir vous proposer très bientôt des événements de partage et de convivialité.

Comité des fêtes

La tartiflette prévue le 18 décembre a été annulée pour des raisons sanitaires. La fête de la bière, initialement prévue au printemps 2021, est repoussée en 2022.

Une Amicale de donneurs de sang, qu'est- ce que c'est ?

L'Etablissement Français du Sang (EFS) organise 6 jours 7 des collectes de sang dans nos communes ou villes. A La Mézière, une Amicale de donneurs de sang accueille l'équipe de l'EFS lorsqu'une collecte est organisée. Les membres de l'Amicale collaborent et participent à son bon déroulement.

Notre Amicale a vu le jour en 1985 et actuellement nous sommes une petite équipe de bénévoles composée de 10 membres. Nous sommes là pour informer la population sur les dates de collecte. Le jour de la collecte, nous assurons des permanences pour accueillir les donneurs.

Notre prochaine collecte aura lieu *le mercredi 31 mars*. Il est désormais nécessaire, vues les conditions sanitaires, de prendre rendez-vous sur le site de l'EFS une semaine avant la date de collecte, vous munir d'une pièce d'identité et de votre stylo personnel de préférence.

Renseignements auprès de :
Rolande Préchoux de Vignoc au 06.80.91.07.26

Vignoc Gym Danse

Vignoc Gym Danse est une association qui propose des cours de danse et de hip-hop pour les enfants et des cours pour les adultes (Zumba, renforcement musculaire et body cardio) dispensés par 5 professeurs-salariés. Nous sommes une petite équipe de 7 bénévoles qui organisons les cours et des évènements exceptionnels (stage de danse, gala de fin d'année). Comme toute association, le 1er confinement a mis notre dynamisme à l'arrêt et le 2ème confinement n'a rien arrangé. Pendant ces périodes exceptionnelles, certains de nos professeurs ont pu télé-travailler pour proposer des cours à distance à nos adhérents. Nous leur avons donné la parole pour qu'ils puissent exprimer leur ressenti :

En cette période de re confinement, le sport et la danse sont particulièrement touchés autant financièrement que moralement. En effet pour les bénévoles et les professeurs ce nouveau confinement est pesant et même si nous y pensions, chacun d'entre nous espérait ne pas avoir à revivre un arrêt total de notre activité.
Pour y palier, de mon coté, j'ai mis en place un cours de zumba en direct tous les jeudis soir afin de pouvoir continuer à partager une activité qui m'a toujours permis de me défouler autant sportivement que moralement. J'espère continuer à faire partager ce défoulement aux autres même si physiquement nous ne sommes pas toutes présentes. Je remercie d'ailleurs les adhérentes de leur assiduité et de leur soutien dans cette démarche.

Krystell

Ce 2ème confinement, là où le 1er était juste vu comme "une pause nécessaire", est un danger pour les activités comme la danse pour pouvoir perdurer. Il touche énormément notre activité, nous privant d'exercer notre métier, et privant des amateurs et passionnés de pratiquer, d'apprendre, de progresser et d'évoluer à un âge qui est fait pour ça ! Mais pas question de rester sans contact ! Pour garder le lien entre les élèves et la danse et montrer aussi qu'on ne les oublie pas, continuons, seule dans la salle de danse, en remerciant ceux qui nous autorisent à occuper ces lieux indispensables à la vie de notre discipline, je vous imagine avec moi derrière ma caméra ! Et hop ! À vous de danser maintenant ! Je compte sur vous pour garder le rythme nécessaire à la survie de votre activité ! Et je pense bien à vous !
Même si rien ne remplace la vraie présence ! Car cette situation de remplacement (qui essouffle et demande une énergie asphyxiante) rappelle à quel point l'humain, le contact social et le collectif sont un pilier dans un cours de danse, les interactions entre les élèves mais aussi entre le prof et ses élèves sont constructives de cours, de progression, d'évolution, d'imagination, de créativité... La danse ne peut pas être derrière un écran trop longtemps, elle doit se vivre, se partager. Hâte de vous retrouver, nous avons tant à nous apprendre encore !

Magali

Pour 2021, nous souhaitons que tout le monde puisse reprendre ses activités sportives, culturelles ou de loisirs comme bon lui semble.

Bonne année à tous !

ASVHG Foot

Le mois de l'arbitrage se termine. Il fut l'occasion de mettre en avant l'importance de ce rôle d'arbitre dans un club et, de manière éducative, montrer l'importance du rapport à la règle dans la construction de l'enfant et des adolescent(e)s. L'ASVHG football, avec ses 400 licenciés, sa structure féminine en plein essor et son équipe fanion en R1 se doit d'avoir 5 arbitres officiels. Pour l'instant, le club possède 3 arbitres (Pascal Verger, arbitre référent, Ali Karani et Alexandre Paumelle, jeune arbitre en section arbitrage au lycée Bréquigny). Fabien Pichon, responsable technique couvrira le club dans un an. Nous sommes donc en recherche d'arbitres. La formation est prise en charge par le club, une dotation (aide pour le permis de conduire, abonnement au Stade Rennais...) est prévue pour

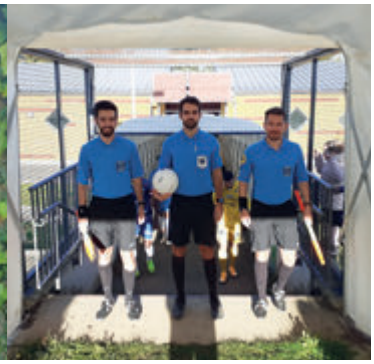

toute personne qui souhaite s'engager et un tutorat est assuré pour aider le débutant dans sa formation.

Contacts :
Fabien Pichon 06 43 48 38 07 / Yannick Boulain 06 07 83 01 32

Vignoc Construire avec vous

Suite à la démission de la 1ière adjointe, Françoise Lefeuvre, l'organisation du Conseil Municipal a été modifiée. Lors de cette démission, les dossiers ont été transmis. Laurence Blaise, de par ses compétences professionnelles dans le domaine de la santé, a pris en charge les affaires sociales (personnes âgées, logements sociaux, handicap et santé). Gilles Lesage occupe la place de 1ier adjoint. Jean-Marc Renais qui était conseiller aux associations, devient adjoint. Il a désormais la responsabilité des sports, des associations, des animations et de la communication. Nolwenn Fougeray est la référente à la culture. Franck Aubrée, 17ème sur la liste de Daniel Houitte, est rentré au Conseil Municipal. Les autres postes n'ont pas été modifiés.

Vignoc Ensemble

Le dynamisme de notre commune et son attractivité se traduisent aujourd'hui par l'ouverture d'une 5ème classe à l'école maternelle (115 enfants inscrits en maternelle, 148 en élémentaire). Cette ouverture confirme la nécessité de construire une nouvelle école maternelle, un nouveau restaurant scolaire, d'agrandir l'école élémentaire (perspective d'ouverture d'une 7ème classe pour septembre 2021) et de dédier des espaces adaptés pour les temps périscolaires. Malheureusement, un projet de cette ampleur ne pourra se concrétiser avant 3 ans et sans doute pas en totalité. Nous pensons aussi bien évidemment à la bibliothèque, aux diverses associations.
La dynamique actuelle de croissance de la commune conduit à imaginer, programmer, préparer l'arrivée de cette nouvelle population. Aujourd'hui, la réalisation de nouveaux bâtiments et de nouveaux services va devoir se faire alors que les besoins explosent.
Cette urgence doit nous conduire à faciliter le meilleur accueil possible des nouveaux Vignocois, et à adapter les infrastructures existantes. Voici le défi des prochains mois auquel il nous faut réfléchir collectivement.
Pour y parvenir, il nous parait essentiel et possible dans l'état actuel des choses :

- de mutualiser et d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des équipements existants (par exemple en permettant l'utilisation des dortoirs de l'école maternelle par le centre de loisirs),
- d'améliorer les conditions d'accueil de l'association « Accueil et loisirs » (par exemple en facilitant les échanges entre le personnel communal et les salariés de l'association),
- d'améliorer les conditions d'accueil des enfants au restaurant scolaire (par exemple en mettant en place un deuxième service à la cantine, ce qui limiterait le risque sanitaire, réduirait le bruit et limiterait le temps à table),
- de limiter, voire arrêter la vente des terrains de la ZAC pour éviter la surcharge des classes futures, étant donné le manque d'équipements adéquats.

Ces derniers points ont été abordés fin septembre avec Monsieur le Maire.

Tous les membres de Vignoc Ensemble vous souhaitent une excellente année 2021. Que cette nouvelle année soit bien différente de 2020. Qu'elle vous garde en bonne santé, qu'elle soit pour vous tous pleine de moments forts, passionnants, de partage, de grandes joies et de belles surprises.

conseil municipal

Conseil Municipal du 1er octobre 2020

ADMINISTRATION GENERALE – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population sur la commune de Vignoc aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Il est important pour la commune. Du calcul de la population légale dépend le calcul des dotations de l'Etat.
Pour la réalisation du comptage, le recrutement de trois agents recenseurs est nécessaire. Une offre d'emploi sera publiée dans les prochains jours.
Il convient de déterminer dès à présent leur rémunération.
Un barème est proposé :

Bulletin individuel	1.25 €
Feuille de logement	0.75 €
Tournée	30 €
Formation	30 €
Indemnités kilométriques	Selon le barème national

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire, afin de permettre de financer partiellement le travail des agents.
Le conseil municipal approuve la création de trois emplois d'agents recenseurs et les différentes modalités de rémunération de ces derniers.

ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL

Service technique- Pôle restauration et nettoiement
A la suite des départs en retraite de deux agents communaux, une réorganisation du service technique pôle nettoiement et restauration a été effectuée.
Il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste à 21/35ème à 33/35ème.

Article 1
Modifier, à compter du 13 septembre 2020, un emploi permanent à temps non complet à 21 heures hebdomadaires à 33 heures hebdomadaires d'adjoint technique polyvalent restauration et nettoiement.

*****

Il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail, de supprimer le poste à 28/35ème et de créer le poste à 33/35ème.

Article 1
Supprimer, à compter du 1er octobre 2020, un emploi permanent à temps non complet (à 28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique polyvalent restauration et nettoiement.

Article 2
Créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (à 33 heures hebdomadaires) d'adjoint technique polyvalent restauration et nettoiement.

*****

Il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique polyvalent – restauration et nettoiement à 25/35ème.

Article 1
Supprimer, à compter du 1er octobre 2020, un emploi permanent à temps non complet (à 25 heures hebdomadaires) d'adjoint technique polyvalent restauration et nettoiement.

Service scolaire et périscolaire
1) A la suite de la réorganisation des services d'accueil périscolaire et scolaire, il est nécessaire de modifier le temps de travail des postes suivants.

Article 1
Modifier, à compter du 1er octobre 2020, un emploi permanent à temps non complet à 32 heures hebdomadaires à 33 heures hebdomadaires d'agent spécialisé des écoles maternelles.

Article 1
Modifier, à compter du 1er octobre 2020, un emploi permanent à temps non complet à 16 heures hebdomadaires à 23 heures hebdomadaires d'adjoint technique territorial.

Article 1
Modifier, à compter du 1er octobre 2020, un emploi permanent à temps non complet à 30 heures hebdomadaires à 33 heures hebdomadaires d'adjoint technique territorial.

*****

2) A la suite de l'ouverture de la 5ème classe à l'école maternelle, il convient de créer un poste.

Article 1
Créer, à compter du 1er octobre 2020, un emploi permanent à temps non complet à 26 heures hebdomadaires d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL –ACCOMPAGNEMENT D'ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP

L'école maternelle de Vignoc accueille un enfant en situation de handicap. Un besoin d'accompagnement de l'enfant est constaté sur les temps scolaires et périscolaires. Sur le temps scolaire un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) a été recruté par l'Education nationale conformément au code de l'Education nationale article L.917-1.
Afin d'accompagner l'enfant lors de la pause méridienne, il y a lieu de créer un poste non permanent pour le temps périscolaire (pause méridienne de 12 h 15 à 13 h 45 soit 1 h 30/ jour scolaire).
Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint technique territorial (poste non titulaire créé jusqu'au 5 juillet 2021) pour 1 heures 30 minutes/jour) ; il précise que les dépenses seront inscrites au budget.

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.
Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Vignoc afin de valoriser l'engagement, durant cette période, de certains agents qui ont été particulièrement exposés et mobilisés en présentiel pour assurer des missions d'accueil des enfants de personnel dit prioritaire, d'entretien /désinfection des locaux, le tout avec des contraintes fortes en termes de précautions et de stress, dans un contexte scientifique qui demeurait incertain.
Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- surcroît significatif de travail en présentiel exercé durant la période du 17 mars au dimanche 10 mai 2020.
- services visés et critères d'attribution :
  - Entretien des locaux : avoir travaillé en présentiel les jours de présence des enfants de professions dites prioritaires.
  - Enfance/jeunesse : avoir travaillé auprès des enfants sur la période considérée.
  - Administratif : avoir travaillé en présentiel tous les jours pour organiser et structurer l'accueil des enfants.
- La prime sera octroyée en fonction des jours effectivement travaillés.
- La prime sera versée sur le salaire du mois d'octobre.
- Le montant de cette prime est plafonné à 1000 €/agent.

Le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus énoncée et inscrit au budget les crédits correspondants.

ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Consultations

Objet	Lieu	Fournisseur	Montant TTC
Panneaux de signalétique (hameaux...)	Campagne	Self signal	1 540,61 €
Marquage au sol (complément)	centre bourg	Horizon	516,13 €
Marquage au sol	centre bourg	horizon	5 344,60 €
Entretien climatisation	Salle polyvalente	Thermique de l'ouest	618 €
Tracteur	atelier municipal	Jardiman	32 618,99 €
Remplacement d'un caisson de ventilation	école élémentaire	Molard	1 624,26 €
Journée supplémentaire PATA	Campagne	Eurovia	5 607,43 €

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après son vote, un budget est toujours susceptible d'être modifié. Les décisions modificatives offrent la possibilité d'ajuster les prévisions de crédits du budget primitif. Pour ce qui concerne le budget primitif principal, il vous est proposé les ajustements suivants :

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
359 Restauration scolaire 2184 mobilier	1 473	Acquisition table roulante et chaises supplémentaires
370 Divers 2184 Mobilier	3 084	Acquisition de barrières mobiles
356 Ecole maternelle 21312 bâtiments scolaires	2 140	Création de deux toilettes
	6 697	
346 Locaux polyvalents 2184 mobilier 2188 mobilier divers	- 1 413 - 2 580	Diminution du progamme pour alimenter les comptes ci-dessus
250 Ecole élémentaire 2184 mobilier	- 2 704	
	- 6 697	

Le conseil municipal approuve les écritures comptables ci-dessus proposées.

FINANCE - TERRAIN SYNTHETIQUE – UTILISATION CLUB EXTERIEUR

La commune de Vignoc est sollicitée par le club AS Montreuil le Gast Football pour l'utilisation du terrain synthétique de Vignoc pour leur entrainement. Les communes adhérentes au projet ont émis un avis favorable sous réserve de la mise en place d'une tarification et la signature d'une convention de mise à disposition. Le bureau des adjoints a examiné ce dossier et propose :

- Une tarification : 100 € pour 1 h 30 (match ou entrainement),
- Une convention (document consultable en mairie).

Le conseil municipal approuve la tarification proposée ci-dessus et approuve les termes de la convention.

ENVIRONNEMENT– AGRICULTURE – INSTALLATION CLASSÉE – AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DE VACHES LAITIERES – GAEC DES QUATRE TEMPS – LA CHAPELLE CHAUSSÉE

La commune de Vignoc est saisie d'une demande d'avis par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant le dossier présenté par le GAEC DES QUATRE TEMPS en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation de l'effectif de vaches laitières situé au lieu-dit « Les Landelles » sur la commune de LA CHAPELLE-CHAUSSÉE.
Ce projet, présenté par le GAEC est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.
L'enquête publique a eu lieu du 10 août 2020 au 06 septembre 2020.
La surface d'épandage sur Vignoc est de 97 ares.
L'analyse du dossier n'a pas relevé d'anomalies.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet du GAEC DES QUATRE TEMPS.

ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE – INSTALLATION CLASSEE – EXTENSION DEL'ATELIER VACHES LAITIERES – GAEC DU FEUIL CLOS VALLEE – MELESSE

La commune de Vignoc est saisie d'une demande d'avis par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant le dossier présenté par le GAEC DU FEUIL CLOS VALLEE en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'extension de l'atelier de vaches laitière, situé au lieu-dit « 34, Le Feuil » sur la commune de MELESSE.
Ce projet, présenté par le GAEC, est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.
L'enquête publique a eu lieu du 31 août au 28 septembre 2020.
Passage de 150 vaches laitières à 265 vaches (suite regroupement avec le GAEC clos valais).
Epandage sur Vignoc de 26 hectares 46.
L'analyse du dossier n'a pas relevé d'anomalies.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet du GAEC DU FEUIL CLOS VALLEE.

VAL D'ILLE-AUBIGNÉ - ZAD - COMPLEMENTS ET CONFIRMATION DE LA DELIBERATION DU 7 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 07/11/2019 portant avis favorable sur la création de la ZAD Secteur nord de zone d'activité de la Troptière située à Vignoc de 10 434 m².

Par un courrier daté du 6 février 2020, réceptionné par la Communauté de communes du Val D'Ille d'Aubigné le 7 févier 2020, deux propriétaires ont formé un recours gracieux tendant à ce que l'autorité administrative retire la délibération du 10 décembre 2019, en ce qu'elle approuve la création de la ZAD Ouest de Beaucé à la Mézière. Les requérants font valoir différents arguments au soutien de leur demande et notamment une erreur de droit, en ce que la ZAD est instaurée sans pour autant être justifiée par un projet précis, une erreur manifeste d'appréciation et une incompatibilité de la ZAD avec le SCoT.

En considération de ce recours gracieux, il sera proposé au Conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné de compléter et de confirmer la délibération du 10 décembre 2019. La communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné mène une politique foncière qui a pour objectif de mettre en œuvre des projets de renouvellement urbain et qui permet d'encadrer les futures zones d'extension urbaine en cohérence avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Rennes.

La communauté de communes a mis en place différents outils qui permettent d'agir directement sur le foncier (Droit de préemption urbain, Zone d'aménagement différé) ou indirectement via le document d'urbanisme intercommunal (zonage, emplacements réservés, secteurs d'inconstructibilité, ...).

La Zone d'aménagement différé (ZAD) est un outil de maitrise foncière à moyen et long terme. Elle permet aux collectivités locales, via l'utilisation du droit de préemption, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière des terrains où il est prévu à plus ou moins long terme une opération d'aménagement. Par voie de conséquences, cela évite que l'annonce d'un projet ne favorise une hausse artificielle des

valeurs foncières susceptible de compromettre sa réalisation.

La ZAD peut être instaurée, pour une durée de 6 ans renouvelable, dans les zones urbaines, agricoles ou naturelles délimitées par le Plan Local d'Urbanisme. La création d'une ZAD doit être compatible avec le SCoT.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit la possibilité pour les EPCI de créer des ZAD, par délibération motivée, après avis favorable des communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code de l'urbanisme, aliéna 3, selon lesquelles : « Des zones d'aménagement différé peuvent également être créées par délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant les compétences mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 211-2, après avis des communes incluses dans le périmètre de la zone. »

La CCVIA a souhaité créer 5 ZAD :

- ZAD Ouest de Beaucé située à La Mézière de 60 376 m²,
- ZAD Secteur nord de zone d'activité de la Troptière située à Vignoc de 10 434 m²,
- ZAD Extension de la Bretèche située à Saint Symphorien de 8 104 m²,
- ZAD Extension sud-ouest du bourg située à La Mézière de 103 672 m²,
- ZAD Extension sud située à Mouazé de 25 069 m².

La commune de Vignoc est concernée par la création de la ZAD secteur nord de zone d'activité de la Troptière de 10 434 m².

Le schéma de développement économique de la communauté de communes Val d'Ille - Aubigné souhaite préserver une offre foncière de proximité permettant de répondre notamment aux besoins de développement endogène. Cette demande s'explique par la typologie économique du territoire : profil tourné vers l'économie résidentielle (en 2014, 66 % des emplois sont des emplois dits résidentiels) et forte proportion de TPE (en 2018, 85,8 % des établissements se situent dans la tranche de 0 à 5 salariés).

Sachant qu'à l'échelle du Val d'Ille-Aubigné, ce sont les communes de l'ouest du territoire qui recueillent le plus de demandes (depuis le 1er janvier 2019, on recense 40 demandes de foncier/immobilier sur la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, dont 57 % en recherche foncière qui se concentrent à 78 % sur La Mézière, Melesse et Vignoc).

Aujourd'hui, il n'y a plus de foncier disponible sur la commune de Vignoc, la communauté de communes souhaite constituer des réserves foncières sur cette commune pour l'accueil des activités économiques.

La ZAD apparaît, aujourd'hui comme un outil nécessaire sur ce secteur dans la perspective de constituer des réserves foncières à des coûts maîtrisés, compatibles avec les équilibres financiers des futures opérations d'aménagement et avec les capacités financières des entreprises pour s'installer durablement.

La communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné est titulaire du droit de préemption sur le périmètre de la ZAD Secteur extension nord de la Troptière située à Vignoc.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux compléments proposés relatifs à la justification de la ZAD Secteur nord de zone d'activité de la Troptière de 10 434 m² et confirme l'avis favorable à la création de cette ZAD.

Conseil Municipal du 10 décembre 2020

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INSTALLATION DE FRANCK AUBRÉE EN QUALITÉ DE CONSEILLER MUNICIPAL

Daniel Houitte, Maire, indique que Françoise Lefeuvre a présenté sa démission au préfet d'Ille-et-Vilaine qui a été acceptée le 18 novembre 2020 et indique faire appel à Franck Aubrée, suivant sur la liste majoritaire, en application de l'article L.270 du code électoral, pour siéger au sein du conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INSTALLATION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE À UNE DÉMISSION – ELECTION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2020-21 relative à l'élection des adjoints au maire et fixant leur nombre à cinq,
Vu l'arrêté municipal n°2020-73 portant délégation de fonction du Maire à Françoise Lefeuvre, 1ère adjointe déléguée pour exercer les fonctions relevant des domaines suivants : actions sociales, seniors, logements sociaux, gestion du CCAS et relations avec les différents organismes et partenaires (Caf, CLIC, CDAS, CIAS...),
Vu la copie de la lettre de monsieur le Préfet en date du 18 novembre et réceptionnée en mairie le 26 novembre 2020 acceptant la démission de Françoise Lefeuvre.

Daniel Houitte, Maire, propose à l'assemblée de procéder au remplacement de madame Françoise Lefeuvre, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Le conseil municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints conformément à la délibération du 28 mai 2020, indique que le nouvel adjoint prendra rang après tous les autres soit au 5ème rang et désigne un nouvel adjoint au scrutin secret, à la majorité absolue.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Liste « Construire avec Vous » : Jean-Marc Renais
Liste « Vignoc ensemble » : Virginie Bernard

Jean-Marc Renais, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5ème adjoint et a été immédiatement installé.

BÂTIMENTS COMMUNAUX – PÔLE ÉQUIPEMENTS PUBLICS – CONTRAT D'OBJECTIFS – AMÉNAGEMENT

Vu la délibération n°2019-27 en date du 02/05/2019 sollicitant le Département pour un accompagnement dans la réflexion globale d'un pôle d'équipements publics,
Vu la délibération n°2019-41 en date du 27/06/2019 approuvant les termes du cahier des charges,
Vu la délibération n°2019-62 en date du 14/10/2019 approuvant le choix du bureau d'études,
Vu les réunions publiques des 08/01/2020 et 28/02/2020,
Vu la réunion de la commission bâtiments communaux du 5 octobre 2020,
Vu la réunion conjointe des commissions « Bâtiments » et « Voirie » du 17 novembre 2020,
Considérant que l'analyse du contrat d'objectif a amené à quelques ajustements.

Le conseil municipal valide le scénario définitif élaboré par SINOPIA comprenant les phases suivantes **:**

Phase 1. Aménagement zone de stationnement : **254k€**
Phase 2. Construction école maternelle, connexion avec l'école élémentaire, construction restaurant scolaire, parking 17 place, aménagement partiel Esplanade arborée, réhabilitation école maternelle en centre de loisirs, reprise/développement cheminement doux : **3 149 k€**
Phase 3. Construction bâti service technique, démolitions, aménagement partiel esplanade arborée, reprise développement cheminement doux : **591 k€**

+ éléments décolérés

Extension école élémentaire avec démolition de la classe mobile, bibliothèque/médiathèque, réhabilitation mairie, cuisine salle polyvalente « Emile Lemétayer », réhabilitation longère « Maison des associations » : **1 277 k€**

BÂTIMENTS COMMUNAUX - PÔLE ÉQUIPEMENTS PUBLICS – PROGRAMMISTE – AMO (ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE)– LANCEMENT PROCÉDURE DE CONSULTATION

La commune a engagé depuis l'année dernière une réflexion sur un ensemble d'équipements publics. Afin de construire le projet, il est proposé de faire appel à un programmiste.
L'assistant à Maîtrise d'ouvrage réaliserait :

1/ études pré-opérationnelles de définition du pré-programme : un diagnostic comprenant la définition précises des besoins, une étude de faisabilité dont une évaluation des coûts, le préprogramme,
2/ étude opérationnelle : rédaction du programme technique détaillé (PTD) : programme architectural, environnemental, technique, juridique ; estimation financière et planning prévisionnel,
3/ Assistance au maitre d'ouvrage (AMO) pour la désignation de la maîtrise d'œuvre : rédaction du processus d'élaboration du projet, rédaction du DCE, analyse des offres, participation à la négociation,
4/ le suivi de l'adéquation programme-projet. Suivi APS, APD, PRO,
5/ la recherche et la préparation des dossiers de demande de subvention auprès des divers cofinanceurs.

Le conseil municipal valide la poursuite du travail sur ce projet et engage la désignation d'un programmiste- AMO.

FINANCES - TARIFS COMMUNAUX (COPIE, CONCESSIONS CIMETIÈRE, RESTAURATION SCOLAIRE) – NOUVELLES TARIFICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,
Vu le budget communal,
Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2020,
Considérant l'avis favorable du bureau des adjoints en date du 30 novembre 2020.

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs communaux à compter du 1er janvier 2021. Le tableau des tarifs est consultable en mairie.

FINANCES - LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE -REMBOURSEMENT DES ARRHES -COUNTRY WALK DE ST AUBIN D'AUBIGNÉ

La section country Walk de la commune de Saint Aubin d'Aubigné avait réservé la salle polyvalente « Emile Lemétayer » pour le 10 octobre. Au vu de la crise sanitaire suite à la propagation de la Covid-19, l'association a demandé l'annulation de leur bal et sollicite le remboursement des arrhes versées (105€).
Le conseil municipal accepte le remboursement des arrhes versées (105 €) à l'association country Walk.

FINANCES - ASSOCIATION - UTILISATION DES SALLES : CLÉS DÉDIÉES AUX ASSOCIATIONS POUR LEUR ACTIVITÉ

Les associations de Vignoc utilisent pour certaines à l'année les locaux communaux.
Des jeux de clefs leur ont été remis et enregistrés. Lors de la signature de la mise à disposition des locaux aux associations, il est stipulé qu'à chaque fin d'activité, les associations doivent rendre les clés en Mairie. Il s'avère que dans la pratique ce n'est pas chose faite et que des clés soient dispersées ici et là.
Un recensement de toutes les clés doit être organisé dans les prochains mois pour permettre une meilleure lisibilité du parc des clés attribuées et peut-être réaliser des économies.
Il est proposé qu'une caution 200 € soit demandée à toutes les associations détentrices de clés.

Le conseil municipal approuve le principe de la mise en place d'une caution d'un montant de 200 € pour remise de jeux de clés pour les associations dont les activités se pratiquent à l'année.

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL –CONCOURS DE LECTURE - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Chaque année un concours de lecture est organisé par la bibliothèque. Afin d'offrir quelques prix aux lecteurs assidus, l'agent communal a acheté différents objets dans le magasin ACTION (49.50 €). Ce magasin n'accepte pas les paiements différés. Aussi l'agent communal a-t-il payé de ses propres deniers les fournitures.

Le conseil municipal approuve le remboursement à l'agent communal, bibliothécaire de Vignoc des frais avancés d'un montant de 49.50 €.

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – APPROBATION

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.
Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

INVESTISSEMENT				Observations
Dépenses		Dépenses		
356 Ecole maternelle		373 Pole équipement public		
2184 mobilier	680	21312 Bâtiments scolaires	- 29 664	chevalet et appareils audio
2181 Installations générales	26 584			Remplacement chaudière (sinistre)
370 Divers				
2183 Matériel informatique (atelier)	1 200			Ordinateur atelier
325 Mairie				
2183 Matériel informatique (coordination)	1 200			Ordinateur poste coordination
	29 664		- 29 664	
Dépenses		Recettes		
372 Chêne Augué		372 Chêne Augué		
4581 comptabilité distincte rattachée (dépenses)	38 500	4582 comptabilité distincte rattachés (recettes)	38 500	PUP Gentil à intégrer dans le budget principal
	38 500		38 500	

Le conseil municipal approuve les écritures comptables ci-dessus proposées.

FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR – ETAT DE TRÉSORERIE DE TINTÉNIAC

L'**admission en non-valeur** est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances communales irrécouvrables.

Monsieur le trésorier de Tinténiac a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur.

Le montant du reste dû est de 161.70 € (2015 à 2018). Il s'agit principalement des titres de recettes émis pour service périscolaire.

Numéro pièce comptable	Année	Objet	Non-Valeur
R 337-3	2016	CANTINE	6,42
R343-13	2017	TAP	18,48
R62-14	2018	TAP	0,30
R54-61	2018	CANTINE	0,50
R351-68	2017	CANTINE	9,70
R376-92	2015	GARDERIE	31,40
R173-122	2018	CANTINE	0,30
R173-126	2018	CANTINE	64,60
T245	2017	JARDIN	30,00
			161,70

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer les créances ont été diligentées par le trésorier de Tinténiac dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le comptable.

Le conseil municipal admet en non-valeur les créances communes dont le détail figure ci-dessus.

CIMETIÈRE - REPRISE DES CONCESSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223-17 et L.2223-18,

Vu l'article 21 « reprise » du règlement du cimetière adopté par délibération du conseil municipal du 3 février 2006 qui précise :

« Dans le cas de besoins et après l'expiration du délai prévu par la Loi, l'administration communale pourra ordonner la reprise des parcelles du terrain commun. Notification sera faite au préalable par les soins de l'administration communale auprès des familles des personnes inhumées. La décision de reprise sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage au cimetière et à la Mairie. »

Considérant qu'aux termes de la loi, la reprise peut s'appliquer aux conditions suivantes :

- un procès-verbal de constat d'abandon dressé par le Maire précédé d'une convocation par lettre recommandée (et/ou affichage en mairie) des familles à y assister un mois à l'avance ;
- une description précise de l'état de la concession au procès-verbal ;
- la notification du procès-verbal à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception portant mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien et son affichage en Mairie durant un mois ;
- le maintien d'état d'abandon dans les 3 ans qui suivent les formalités d'affichage ;
- un nouveau procès-verbal à l'issue des 3 ans de l'affichage constatant l'état d'abandon ;
- une délibération du conseil municipal de reprise de la concession.

Considérant qu'il convient d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées pour un certain nombre de concessions.

Le conseil municipal approuve la procédure de reprise des concessions au nombre de 30.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - VAL D'ILLE-AUBIGNÉ- CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Afin de procéder aux transferts de charges en cas de transfert/modification des compétences communautaires, l'EPCI (la communauté de communes) institue une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

Le IV* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts définit les conditions de sa constitution :

- Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres,
- Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,
- Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT de la communauté de communes est composée de 19 membres titulaires et 19 membres suppléants qui sont désignés par les communes membres par délibération de chaque conseil municipal.

Le conseil municipal désigne Jean-Marc Renais membre titulaire et Daniel Houitte membre suppléant.

urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre.
M Yves-Michel FRESNEAU, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet. Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

• **Mr JOUAN** assure une permanence par mois, sur rendez-vous à la mairie de **Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 45 46 18**

• **Mr POIRIER** assure tous les 15 jours à la mairie de **La Mézière** le mardi de 9h00 à 11h30.
Prendre contact au **02 99 69 33 36**

Festivités de Noël dans les écoles organisées par l'Apema

Le mois de décembre a été chargé pour les élèves de Vignoc, mais pour la joie de tous.

Le jeudi 17 décembre, c'est au tour des élèves de maternelle d'assister au spectacle « Ouélo » de la compagnie Artamuse. Ce spectacle a abordé les thèmes de l'amitié, la quête de l'eau dans le désert, la solidarité et l'entraide.

Le vendredi 11 décembre les élèves d'élémentaire ont pu assister au spectacle « La Soupe au Caillou » proposé par la Compagnie Occus. Après le spectacle les élèves ont pu échanger avec les artistes.

C'est à bord d'une calèche tirée par un âne que le Père Noël a rendu visite aux enfants et a commencé sa tournée des cadeaux par les écoles de Vignoc. Merci au Père Noël d'avoir commencé sa tournée à Vignoc et à Diabolo, Joël et Guy de l'avoir accompagné dans ce périple. Les enfants étaient ravis de cet avant-goût de Noël.

Tout au long du mois de décembre, les élèves de l'école Simone Veil ont participé à l'action « Calendrier de l'avent inversé » lancée par le Secours Populaire Français. Ainsi 8 cartons remplis des dons des Vignocois ont pu être offerts au secours populaire français pour aider les familles les plus démunies à passer un joyeux Noël. Dans ce cadre, l'APEMA est heureuse d'offrir en supplément 105 livres de la collection

Maquette & Impression Le Colibri Imprimeur T. 02 23 35 50 50